

1.4

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220926-312261-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 5 octobre 2022

Affiché le 5 octobre 2022

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 26 SEPTEMBRE 2022
SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2022**

Suite à la convocation en date du 12 septembre 2022

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Grégory BARTHOLOMEUS, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Pierre-Michel BERNARD, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Olivier CAREMELLE, Yannick CAREMELLE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Christine DECODTS, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Jean-Claude DULIEU, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Julien GOKEL, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Vincent LEDOUX, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Jean-Noël VERFAILLIE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Régis CAUCHE donne pouvoir à Luc MONNET, Sylvie CLERC donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Jean-Noël VERFAILLIE, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Barbara COEVOET, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Françoise MARTIN, Jacques HOUSSIN donne pouvoir à Marie-Laurence FAUCHILLE, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Valérie LETARD donne pouvoir à Doriane BECUE, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Christian POIRET, Karima ZOUGGAGH donne pouvoir à Max-André PICK.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Claudine DEROEUX, Stéphane DIEUSAERT.

Absent(e)(s) : Barbara BAILLEUL, Valentin BELLEVAL, Stéphanie BOCQUET, Loïc CATHELAIN, Marie CHAMPAULT, Eric RENAUD, Marie SANDRA, Aude VAN CAUWENBERGE.

OBJET : Dispositif boursier 2022 en faveur des élèves du secteur médico-social - augmentation du nombre d'octroi de bourses pour la rentrée 2022.

Vu le rapport DRH/2022/361

Vu l'avis en date du 19 septembre 2022 de la Commission Finances, ressources humaines, administration

DECIDE à l'unanimité:

- de fixer le nombre de nouveaux élèves boursiers à la rentrée de septembre 2022 à hauteur de 21 élèves dans le secteur médico-social, soit 13 élèves supplémentaires par rapport à la délibération DRH/2022/152 du 30 mai 2022 ;
 - d'imputer le coût de ce dispositif, estimé à 176 036 € (soit un coût supplémentaire de 21 879,52 € par rapport à la délibération DRH/2022/152 du 30 mai 2022) pour les élèves du secteur médico-social, sur le budget des Ressources humaines.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 16 h 41.

58 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 12 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Messieurs BAUDOUX et HIRAUX.

Mesdames ARLABOSSE et DENYS, ainsi que Monsieur CADART, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote, de même que Monsieur BAUDOUX.

Madame BECUE (porteuse du pouvoir de Madame LETARD), présente à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement au vote. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Vote intervenu à 16 h 43.

Au moment du vote, 55 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations :	11
Absents sans procuration :	16
N'ont pas pris part au vote :	0
Ont pris part au vote :	66 (y compris les votants par procuration)

1.4

Résultat du vote :

Abstention :	0
Total des suffrages exprimés :	66
Majorité des suffrages exprimés :	34
Pour :	66 (Groupe Union Pour le Nord – Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen – Groupe Communiste et Républicain : Pour l’Humain d’Abord ! – Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s)
Contre :	0

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 26 septembre 2022

OBJET : Dispositif boursier 2022 en faveur des élèves du secteur médico-social - augmentation du nombre d'octroi de bourses pour la rentrée 2022.

Par délibération DRH n°2022/152 du 30 mai 2022, le Département du Nord a fait le choix d'accorder 8 nouvelles bourses pour la rentrée de septembre 2022 à des élèves en cours de formation d'assistants sociaux, d'éducateurs spécialisés, d'éducateurs de jeunes enfants et d'infirmières puéricultrices.

Le nombre de bourses octroyé depuis la mise en œuvre du dispositif en 2019 est de 85.

Suite à l'obtention de la bourse, les élèves s'engagent en contrepartie à travailler dès l'obtention de leur diplôme pour le Département du Nord pour une durée de 3 ans en contrat à durée déterminée (CDD).

Ce dispositif s'inscrit dans une démarche de pré-recrutement. Le nombre de bourses peut donc évoluer en fonction des besoins de la Collectivité.

En septembre 2022, ce sont 62 élèves sous contrat CDD de 3 ans qui seront positionnés dans les services départementaux.

Il est proposé, pour la rentrée de septembre 2022, d'augmenter le nombre d'octroi de bourses en faveur des élèves à 21 (soit 13 bénéficiaires supplémentaires par rapport au nombre fixé en mai dernier, pour un montant en 2022 de 21 879,52 €), afin de pallier les difficultés de recrutement observées pour ces métiers, d'anticiper notamment les départs en retraite de certains agents départementaux, mais aussi de participer activement au recrutement de jeunes diplômés.

Pour la session 2022, 40 élèves ont été reçus en entretien et ont passé les épreuves de sélection.

Je propose au Conseil départemental :

- de fixer le nombre de nouveaux élèves boursiers à la rentrée de septembre 2022 à hauteur de 21 élèves dans le secteur médico-social, soit 13 élèves supplémentaires par rapport à la délibération DRH/2022/152 du 30 mai 2022 ;
- d'imputer le coût de ce dispositif, estimé à 176 036 € (soit un coût supplémentaire de 21 879,52 € par rapport à la délibération DRH/2022/152 du 30 mai 2022) pour les élèves du secteur médico-social, sur le budget des Ressources humaines.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
36002OP004	36002E01	150 516 094	92 076 829	21 879,52

Christian POIRET
Président du Département du Nord